

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-Grégoire-Le-Grand
Le mardi 7 avril 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Saint-Grégoire-le-Grand, tenue le 7 avril 2026 à 18h15 à la salle polyvalente de l'école, 7950 rue Cartier.

PRÉSENTS :

Nicolas Daignault, parent
Amel Abdelmadjid, parent
Vanessa Del Signore, parent
Marie-Pier Turgeon, parent
Faïza Bekthi, parent

Marie-Hélène Abran, enseignante
Claudine Chenel, enseignante
Gabrielle Lacasse, orthophoniste
Emmanuel Breton, TES

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Elodie Tramini, directrice
Marie-Josée Roy, directrice adjointe

SONT ABSENTS :

Kathleen Whitty, enseignante
Ruth Jimenez-Cruz, parent
Domitille Bouyer, parent
Christine Tiann, parent substitut

Sonia Lefeu, enseignante
Sédiane Ngameket, parent
Alexandre Lord, membre communauté

Formant quorum sous la présidence de la directrice, Élodie Tramini

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Nicolas Daignault, déclare la réunion ouverte à 18h20.

2. **DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE**

Marie-Pier Turgeon est désignée secrétaire pour la soirée.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. **Ouverture de la réunion / vérification du quorum**
2. **Désignation d'un ou d'une secrétaire**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 17 février 2026 (5 mins)**
 - 4.1 suivi au procès-verbal
6. **Parole aux observateurs (10 mins)**
 - 5.1 Communauté, observateurs
 - 5.2 Parole à la représentante du comité de parents
7. **Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption (52 min)**
 - 6.1. Établissement des principes d'encadrement du coût des documents pour l'an prochain (10 mins)
 - 6.2 Demande de résolution pour l'activité Cabane sucrée (5 mins)
 - ~~6.3 Demande de résolution pour plateforme Moozoom (5 mins)~~
 - 6.4 Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur)
- (5 mins)
7. **Points d'information/rapports/rappels**
 - 7.1 Suivi formation offerte aux parents (10 mins)
8. **Varia – Points divers**
 - 8.1 Photos scolaires – suivi
 - 8.2 Loi sur la laïcité
 - 8.3 budget CÉ
 - 8.4 Sécurité piétonne
9. **Levée de la réunion**

Adopté à l'unanimité (01-CE-26-04-07)

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 février 2026**

IL EST PROPOSÉ que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026 soit approuvé séance tenante sans relecture.

Suite aux modifications proposées, il est proposé d'adopter le PV par Amel Abdelmadjid, appuyé par Marie-Pier Turgeon (02-CÉ-26-04-07)

5. **PAROLE AUX OBSERVATEURS (10 mins)**

5.1 Communauté, observateurs – aucune prise de parole

5.2 Parole à la représentante du comité de parents : faits saillants de la dernière rencontre du comité.

6. **SUJET NÉCESSITANT UNE DISCUSSION/ ADOPTION / APPROBATION**

6.1. Établissement des principes d'encadrement du coût des documents pour l'an prochain (10 mins)

CONSIDÉRANT que l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement établit des principes d'encadrement du coût des documents pour l'année prochaine sur lesquels l'élève écrit, dessine et découpe.

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;

Il est résolu que le coût des documents pour l'année scolaire ne doit pas dépasser 30 \$ pour le préscolaire, 80 \$ pour les 1^{er} et 2^e cycle et 100 \$, pour le 3^e cycle.

Adopté à l'unanimité (03-CÉ-26-04-07)

6.2 Demande de résolution pour l'activité Cabane sucrée (5 mins)

Le comité Plaisir pour enfants propose de faire vivre l'expérience de la cabane à sucre avec un décor champêtre d'érablière aux élèves. Un service de tire sur neige d'exception et d'histoires passionnantes sur le sirop d'érable accompagnées d'une musique d'ambiance.

CONSIDÉRANT que cette activité permet d'offrir à tous les élèves de l'école cette expérience.

IL EST PROPOSÉ qu'un transfert du fonds 4 au fonds 9 soit effectué pour couvrir la dépense jusqu'à concurrence de 1 494,98\$.

Adopté à l'unanimité (04-CÉ-26-04-07)

6.3 Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur) - (5 mins)

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et dont les détails sont joints au tableau des sorties;

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des activités éducatives mentionnées.

Adopté à l'unanimité (05-CÉ-26-04-07)

7. Points d'information/rapports/rappels

7.1 Suivi formation offerte aux parents (10 mins)

Il est décidé que le président du conseil d'établissement contactera la compagnie et déterminera d'une date de formation, idéalement en mai.

8. Varia – Points divers

8.1 Photos scolaires

Il est proposé d'utiliser les services de la compagnie Pomme verte, sans quoi le CÉ a un mandat ouvert de pouvoir agir d'ici le prochain CÉ pour le choix d'une autre compagnie.

8.2 Loi sur la laïcité

Les personnes concernées ont été rencontrées. La mise en application de la loi a un impact important, accentuant la pénurie de personnel. Le recrutement actif de nouvelles personnes se poursuit au SDG.

8.3 budget CÉ

Il est proposé par le CÉ d'organiser un repas pour souligner l'implication des parents bénévoles au cours du mois de juin, précédant la dernière rencontre du conseil d'établissement de l'année. L'organisation du repas se fera en collaboration avec l'OPP.

8.4 Sécurité piétonne

Marie-Pier Turgeon a partagé une lettre abordant des enjeux de sécurité piétonne aux abords de l'école Saint-Grégoire-le-Grand adressée à la mairie de l'arrondissement. Elle invite les membres du CÉ à la réviser avant l'envoi, le 15 avril 2026.

9. Levée de la réunion à 20h10.


Président
Directrice